

Gestion des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées : maîtrise des régimes et bonnes pratiques

Date :

Durée : 2.50 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 375.00 € HT / participant, soit 450.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Pour l'attribution des contrats de la commande publique, les acheteurs publics procèdent au jugement des offres formulées par les opérateurs afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette phase d'examen des mérites respectifs des offres est précédée d'une étape cruciale : à savoir celle de vérifier que les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

L'attribution des contrats de la commande publique s'opère par le jugement des offres afin d'apprécier quelle est l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette phase d'examen des mérites de chacune des offres est toutefois précédée d'une étape importante à savoir celle de l'analyse des caractères régulier, acceptable et approprié des offres.

La présente formation propose aux acheteurs publics de sécuriser leur procédure de passation en maîtrisant la qualification et le régime des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées en revenant notamment sur les dernières jurisprudences en la matière. Il sera également délivré des conseils afin d'adopter des bonnes pratiques à appliquer avant chaque lancement de consultation et durant la phase d'analyse de la recevabilité des offres.

Profils des apprenants

- Agents de toutes collectivités locales ou centrales en charge de l'examen des offres pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Prérequis

- Les apprenants devront posséder des notions de droit public général et des contrats de la commande publique.
- Les apprenants devront également avoir déjà participé à une procédure de passation d'un contrat de la commande publique.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la qualification et le régime des offres irrégulières, inappropriées et inacceptables
- Connaître les bonnes pratiques pour chaque procédure de passation

Contenu de la formation

- I. Offres irrégulières
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Focus sur les offres anormalement basses
 - D. Conseils pratiques
- II. Offres inacceptables
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Conseils pratiques
- III. Offres inappropriées
 - A. Qualification
 - B. Régime
 - C. Conseils pratiques
- IV. Conséquences d'une telle qualification
 - A. Les risques à retenir une offre irrecevable
 - B. Un éventail de possibilités à la disposition des acheteurs : écarter les offres ; les régulariser ; procédure de négociation et déclaration sans suite

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Marion TERRAUX, Avocate associée – mtterraux@seban-avocat.fr ; Julie OGER, Avocate à la Cour - joger@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.



Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Programme créé le 29 septembre 2025 - Version 4